II

(Actes pris en application des traités CE/Euratom dont la publication n'est pas obligatoire)

DÉCISIONS

COMMISSION

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 18 mars 2009

relative à l'adaptation des coefficients correcteurs applicables à partir des 1er février 2008, 1er mars 2008, 1er avril 2008, 1er mai 2008 et 1er juin 2008 aux rémunérations des fonctionnaires, agents temporaires et agents contractuels des Communautés européennes affectés dans les pays tiers

(2009/295/CE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le statut des fonctionnaires des Communautés européennes et le régime applicable aux autres agents de ces Communautés, fixés par le règlement (CEE, Euratom, CECA) nº 259/68 [1], et notamment l'article 13, deuxième alinéa, de son annexe X,

considérant ce qui suit:

(1) Par le règlement (CE) nº 624/2008 du Conseil [2] ont été fixés, en application de l'article 13, premier alinéa, de l'annexe X du statut, les coefficients correcteurs dont sont affectées, à compter du 1er juillet 2007, les rémunérations payées, dans la monnaie de leur pays d'affectation, aux fonctionnaires, agents temporaires et agents contractuels des Communautés européennes affectés dans les pays tiers.

(2) Il convient d'adapter, conformément à l'article 13, deuxième alinéa, de l'annexe X du statut, à partir des 1er février 2008, 1er mars 2008, 1er avril 2008, 1er mai 2008 et 1er juin 2008, certains de ces coefficients correcteurs, dès lors que, eu égard aux données statistiques en la possession de la Commission, la variation du coût de la vie, mesurée d'après le coefficient correcteur et le taux de change correspondant, s'est avérée, pour certains pays tiers, supérieure à 5 % depuis leur dernière fixation ou adaptation,

DÉCIDE:

Article unique

Les coefficients correcteurs applicables aux rémunérations des fonctionnaires, agents temporaires et agents contractuels des Communautés européennes affectés dans les pays tiers, payées dans la monnaie du pays d'affectation, sont adaptés pour certains pays, indiqués à l'annexe. Celle-ci contient cinq tableaux mensuels qui précisent quels pays sont concernés et quelles sont les dates d'applicabilité successives pour chacun (1er février 2008, 1er mars 2008, 1er avril 2008, 1er mai 2008 et 1er juin 2008).

Les taux de change utilisés pour le calcul de ces rémunérations sont établis conformément aux modalités d'exécution du règlement financier et correspondent aux différentes dates visées au premier alinéa.

Fait à Bruxelles, le 18 mars 2009.

Par la Commission
Benita FERRERO-WALDNER
Membre de la Commission

[1] JO L 56 du 4.3.1968, p. 1.
[2] JO L 172 du 2.7.2008, p. 1.

ANNEXE

FÉVRIER 2008

Lieux d'affectation	Parités économiques Février 2008	Taux de change Février 2008 (*)	Coefficients correcteurs Février 2008 (**)
Ancienne République yougoslave de Macédoine (1)	41,78	61,451	68,0
Arabie saoudite	4,505	5,5288	81,5
Argentine	2,504	4,6491	53,9
Costa Rica	542,1	736,035	73,7
Inde	32,24	58,1618	55,4
Liban	1 835	2 232,61	82,2
Nigeria	162,7	171,243	95,0
Serbie (Belgrade) (1)	56,74	81,476	69,6
Sierra Leone	3 222	4 380,09	73,6
Sri Lanka (2)	87,73	159,65	55,0
Syrie (1)	44,27	70,5	62,8
Tanzanie (3)	1 109	1 664,73	66,6
Ukraine	7,794	7,45128	104,6
Venezuela (1)	2,186	3,18415	68,7

(*) EURO 1 = monnaie nationale (Cuba, El Salvador, Équateur = USD).
(**) Bruxelles = 100 %.
(1) Le coefficient de ce lieu est adapté deux fois: pour février et pour juin.
(2) Le coefficient de ce lieu est adapté deux fois: pour février et pour mars.
(3) Le coefficient de ce lieu est adapté trois fois: pour février, pour mars et pour juin.

MARS 2008

Lieux d'affectation	Parités économiques Mars 2008	Taux de change Mars 2008 (*)	Coefficients correcteurs Mars 2008 (**)
Belarus	1 945	3 181,1	61,1
Bolivie	5,432	11,4012	47,6
Bulgarie	1,688	1,9558	86,3
Îles Salomon (1)	9,905	11,4748	86,3
Kirghizstan (1)	48	55,0253	87,2
Laos	10 277	13 450	76,4
Sri Lanka (2)	92,37	160,023	57,7
Tanzanie (3)	1 046	1 693,89	61,8

(*) EURO 1 = monnaie nationale (Cuba, El Salvador, Équateur = USD).
(**) Bruxelles = 100 %.
(1) Le coefficient de ce lieu est adapté deux fois: pour mars et pour juin.
(2) Le coefficient de ce lieu est adapté deux fois: pour février et pour mars.
(3) Le coefficient de ce lieu est adapté trois fois: pour février, pour mars et pour juin.

AVRIL 2008

Lieux d'affectation	Parités économiques Avril 2008	Taux de change Avril 2008 (*)	Coefficients correcteurs Avril 2008 (**)
Cameroun	713,8	655,957	108,8
Canada	1,234	1,608	76,7
Gambie (1)	21,26	30,75	69,1
Guinée (Conakry)	3 799	6 851,17	55,5
Guinée-Bissau	760,7	655,957	116,0
Indonésie (Banda Aceh)	6 925	14 540,2	47,6
République centrafricaine	728,4	655,957	111,0
Vanuatu	155,8	148,98	104,6

(*) EURO 1 = monnaie nationale (Cuba, El Salvador, Équateur = USD).
(**) Bruxelles = 100 %.
(1) Le coefficient de ce lieu est adapté deux fois: pour avril et pour juin.

MAI 2008

Lieux d'affectation	Parités économiques Mai 2008	Taux de change Mai 2008 (*)	Coefficients correcteurs Mai 2008 (**)
Arménie	331,6	482,2	68,8
Égypte (1)	2,708	8,60965	31,5
Haiti (1)	63,31	61,9632	102,2
Lesotho	6,059	11,8167	51,3
Madagascar	2 125	2 621,33	81,1
Pérou	3,132	4,34275	72,1
Philippines	42,21	65,686	64,3
Suriname	1,743	4,2939	40,6

(*) EURO 1 = monnaie nationale (Cuba, El Salvador, Équateur = USD).
(**) Bruxelles = 100 %.
(1) Le coefficient de ce lieu est adapté deux fois: pour mai et pour juin.

JUIN 2008

Lieux d'affectation	Parités économiques Juin 2008	Taux de change Juin 2008 (*)	Coefficients correcteurs Juin 2008 (**)
Ancienne République yougoslave de Macédoine (1)	45,35	61,3871	73,9
Égypte (2)	2,913	8,44855	34,5
Éthiopie	12,12	15,2245	79,6
Gambie (3)	22,41	32,7	68,5
Haiti (2)	66,63	62,9246	105,9
Îles Fidji	1,695	2,33508	72,6
Îles Salomon (4)	10,81	12,0152	90,0

Lieux d'affectation	Parités économiques Juin 2008	Taux de change Juin 2008 (*)	Coefficients correcteurs Juin 2008 (**)
Jamaïque	93,22	110,025	84,7
Kirghizstan (4)	50,99	56,6834	90,0
Nouvelle-Calédonie	172,6	119,332	144,6
Ouganda	1 835	2 563,8	71,6
Pakistan	44,72	107,615	41,6
Samoa	2,642	3,89332	67,9
Serbie (Belgrade) (1)	61,51	80,7545	76,2
Soudan (Khartoum)	1,685	3,1984	52,7
Syrie (1)	46,93	72,09	65,1
Tanzanie (5)	1 165	1 873,39	62,2
Turquie	1,567	1,9039	82,3
Venezuela (1)	2,075	3,34347	62,1
Yémen	182,6	310,909	58,7

(*) EURO 1 = monnaie nationale (Cuba, El Salvador, Équateur = USD).
(**) Bruxelles = 100 %.
(1) Le coefficient de ce lieu est adapté deux fois: pour février et pour juin.
(2) Le coefficient de ce lieu est adapté deux fois: pour mai et pour juin.
(3) Le coefficient de ce lieu est adapté deux fois: pour avril et pour juin.
(4) Le coefficient de ce lieu est adapté deux fois: pour mars et pour juin.
(5) Le coefficient de ce lieu est adapté trois fois: pour février, pour mars et pour juin.